



Fédération Française de Tir à l'Arc FFTA
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE
Comité Régional Rhône Alpes CRRATA

Le 21 novembre 2009

Siège social : Maison départementale des Sports
4, rue des trois meules
42100 Saint Etienne

Site : <http://perso.wanadoo.fr/cdarclaire>

ASSEMBLEE GENERALE

Chère Présidente, Cher Président,

Nous vous informons que l'Assemblée Générale du Comité Départemental se tiendra

**samedi 12 décembre 2008
à 15 h**

**Maison des Sports de Saint Etienne
4 rue des Trois Meules
Salle 214 (Deux cent quatorze)**

Nous rappelons que cette AG est ouverte à tous les licenciés (aux clubs de diffuser l'information auprès de leurs licenciés, arbitres, etc....)

Ordre du jour :

- **Appels des Club**
- **Ouverture de l'AG**
- **Approbation du compte rendu de l'AG du 13 décembre 2008**
- **Rapport moral de la Présidente**
- **Vote du rapport moral**
- **Rapports des commissions.**
- **Rapport Financier du Trésorier : Bilan et compte de résultat**
- **Rapport des vérificateurs aux comptes**
- **Vote du bilan et compte de résultats**
- **Quitus au trésorier**
- **Election de deux vérificateurs**
- **Questions diverses (à envoyer avant le 8 novembre 2009 à la présidente)**

L'AG se clôturera par un apéritif vers 18h00.

Présence indispensable de tous les clubs .

Correspondance :



Fédération Française de Tir à l'Arc FFTA
COMITE DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE
Comité Régional Rhône Alpes CRRATA

POUVOIR

Siège social : Maison départementale des Sports
4, rue des trois meules
42100 Saint Etienne

Site : <http://perso.wanadoo.fr/cdarcloire>

Je soussigné.....

Président du Club.....

Donne par la présente pouvoir à.....

Mme / Mr.....Licence N°.....

pour me représenter à l'AG du 12 décembre 2009 à effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu , et prendre en mon nom toutes décisions et participer à tous scrutins prévus et généralement faire tout ce qu'il jugera utile .

Fait à.....le

Signature(*)

(*) Faire précéder la mention manuscrite bon pour pouvoir

Nota : il faut que le porteur du pouvoir soit en possession de ce document le jour de l'assemblée

Le pouvoir n'est donné qu'à un membre du club licencié 2009-2010